

NUMÉRO E-E57217

VALABLE JUSQU'AU 15/12/2024

ÉDITÉ LE 10/01/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 24/07/1979

Forme juridique : SARL

Capital : 21 800

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHAMBERY 316464460

Siret : 316 464 460 00013

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 81 00143

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 118911528

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 118911528

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2023

Raison sociale : ROSSET (SARL)

Sigle : ROSSET

389 RUE HENRI GRUAZ
73400 UGINE

Téléphone : 04 79 37 32 37

Portable :

Site Internet : www.rosset-ugine.fr/

E-mail : contact@rosset-ugine.fr

Responsabilité légale :

CHABERT HERVE GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Effectif moyen : 25

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	30/11/2022
5223	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m²	20/05/2022
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	23/01/2023
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	30/11/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	20/05/2022
o Poêle ou insert bois	20/05/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	23/01/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	23/01/2023
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIO

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**

**AGENCE
QUALIBAT**

AGENCE DE GRENOBLE
8, RUE ETIENNE FOREST
B.P. 298
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.